



Bruxelles, le 13 avril 2015
(OR. fr)

7878/15

CORDROGUE 24
COAFR 137
COSI 43
GENVAL 11

NOTE

| | |
|---------------|---|
| Origine: | Délégation française |
| Destinataire: | Goupe de Dublin |
| Objet: | Situation régionale en Afrique de l'Ouest |

I. Travaux des mini-groupes

La France est chargée de la présidence régionale du groupe de Dublin pour l'Afrique de l'Ouest. La région couvre le Cap Vert, le Nigeria, le Bénin, le Sénégal et le Ghana.

Les mini-groupes de Dublin de la région n'ont pas tenu de réunion depuis la dernière réunion du groupe central en novembre dernier.

Les informations reprises dans le présent rapport proviennent :

- du rapport du Directeur exécutif de l'ONUDC sur le renforcement de la coopération internationale pour intensifier la lutte contre le trafic illicite de drogues en Afrique de l'Ouest, 16 décembre 2014 ;
- du rapport 2014 de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) ;

- des informations transmises par les postes diplomatiques français de la région (Cotonou, Lomé, Malabo, Abuja, Dakar, ce dernier réalisant la synthèse des travaux de la plateforme des officiers de liaison « drogues et crime organisé », qui rassemble à Dakar des officiers de liaison français, britanniques, portugais, espagnols, italien et sud-africain).

a. Vue d'ensemble de la situation régionale au regard de la production illicite de drogues

Les informations relatives à la culture, la consommation, la production, la fabrication et au trafic de stupéfiants en Afrique restent très limitées.

Tendances en matière de consommation :

Effet secondaire du trafic de drogues dans la région, l'augmentation de la consommation de drogues en Afrique de l'Ouest, en particulier du cannabis, de la cocaïne, de l'héroïne et des stimulants de type amphétamine, pose un nouveau problème de santé publique et de sécurité. Selon le Rapport mondial sur les drogues 2014 de l'ONUDC, on pourrait compter, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, 2,5 millions de consommateurs de cocaïne (dont la majorité en Afrique de l'Ouest).

La prévalence annuelle de la consommation de cannabis reste élevée dans de nombreux pays africains. Environ deux tiers des personnes qui se sont inscrites pour recevoir un traitement de la toxicomanie en Afrique avaient indiqué consommer principalement du cannabis. C'est en Afrique de l'Ouest (et du Centre) que la prévalence de la consommation parmi la population adulte est la plus élevée, à 12,4 % environ.

Les jeunes représentent une importante proportion des usagers de drogues. Au Bénin, par exemple, 45 % des usagers sont des jeunes, dont la moyenne d'âge est de 22 ans. En 2014, le Cameroun a indiqué qu'en moyenne 5 000 à 6 000 patients étaient traités dans la capitale chaque année pour des maladies liées à l'abus de stupéfiants et de substances psychotropes, et que 75 % à 80 % des hospitalisations pour abus de drogues concernaient des personnes âgées de 15 à 39 ans. Un grand nombre de pays d'Afrique ne disposent pas d'établissements spécialisés dans le traitement de la toxicomanie, y compris d'établissements de réadaptation, ni des institutions ou des moyens logistiques nécessaires pour dispenser des traitements à l'échelle nationale.

Concernant les substances non placées sous contrôle international, le Nigéria a signalé l'abus de tramadol (opioïde délivré sur ordonnance) et placé ce médicament sous contrôle. L'abus de datura, plante contenant différentes substances anticholinergiques, a été signalé par le Burkina Faso, où les jeunes en consomment souvent sous forme d'infusion.

Trafic de cocaïne

En février 2013, la conclusion tirée du rapport de l'ONUDC « *Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest: une évaluation des menaces* » était que la quantité de cocaïne transitant par l'Afrique de l'Ouest avait certes diminué, d'un pic de 47 tonnes en 2007 à environ 18 tonnes, mais que la valeur de ces 18 tonnes atteindrait néanmoins 1,25 milliard de dollars sur le marché de gros européen, ce qui assurerait aux groupes criminels organisés des revenus considérables qui dépasseraient de loin les budgets nationaux alloués à la sécurité dans de nombreux pays de la région.

Ces chiffres, même en recul, confirment le caractère déstabilisateur des trafics de drogue dans la région, où ils génèrent corruption et insécurité tout en nuisant au développement économique et social durable de la région.

Les données collectées depuis la publication du rapport « *Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest: une évaluation des menaces* », permettent de penser que les conclusions qui y sont énoncées restent largement valables. Le trafic de cocaïne est encore une préoccupation majeure. Les principaux modes de transport semblent avoir évolué depuis 2012, avec un accroissement des saisies effectuées dans les aéroports et une baisse dans les ports maritimes, l'augmentation dans les aéroports étant probablement liée à celle des vols commerciaux directs et indirects entre le Brésil et l'Afrique de l'Ouest.

La saisie la plus importante de cocaïne réalisée en Afrique de l'Ouest à bord d'un avion depuis mars 2013 a eu lieu à l'aéroport de Cotonou (Bénin) en mai 2014. Quatre passeurs nigériens en possession de 48 kilogrammes de cocaïne ont été arrêtés alors qu'ils venaient du Brésil et se rendaient au Nigéria. Les autorités marocaines ont également saisi, sur des vols commerciaux partant d'Amérique latine pour l'Europe via l'Afrique de l'Ouest, de très grandes quantités de cocaïne dont 75 kg à l'aéroport de Casablanca (Maroc), en mars 2014 (en 2104, ce sont 557 kg de cocaïne qui ont été saisis dans cet aéroport, contre seulement 14 l'année précédente).

Les saisies signalées dans les ports maritimes depuis mars 2013 tendent cependant à montrer que le vecteur maritime reste largement utilisé par les trafiquants de cocaïne : 200 kg de cocaïne ont par exemple été saisis en décembre 2013 dans un conteneur au port de Tema (Ghana), 56 kg, dissimulés dans un conteneur, au port de Cotonou (Bénin) en août 2014 et 500 kg transportés dans une petite embarcation venant du Brésil vers l'île de Sao Vicente (Cap Vert) en novembre 2014. L'absence d'appareil de radiographie des conteneurs et l'utilisation de la technique du « Rip off » (envoi illicite de marchandises à l'insu des acteurs régulier du transport) contribuent à l'utilisation du fret maritime comme vecteur de ces trafics.

S'agissant des frontières terrestres, la réouverture en février dernier de celles du Libéria consécutive à la baisse d'intensité de l'épidémie d'EBOLA dans ce pays s'est accompagnée d'une reprise des trafics, notamment avec la Guinée et la Sierra Leone.

Trafic d'héroïne

Pour ce qui est du trafic d'héroïne, le trafic via l'Afrique de l'Est puis de l'Ouest a augmenté, comme en témoignent les importantes saisies signalées par les pays de la sous-région. La quantité d'héroïne qui transite par l'Afrique de l'Ouest, et qui est acheminée principalement par des compagnies aériennes commerciales, a continué d'augmenter. C'est au Ghana et au Nigéria que des envois de taille moyenne sont le plus régulièrement repérés et saisis. On note également une tendance à la hausse du trafic d'héroïne vers et via le Libéria, auquel participent un nombre considérable de fonctionnaires de l'armée ou des forces de police; à cela s'ajoute un marché de consommation en plein essor dans le pays.

Les pays du golfe de Guinée ont continué à faire état de saisies régulières dans les aéroports internationaux, en particulier ceux de Lagos (Nigéria) et d'Accra. Les drogues étaient acheminées à partir des pays du golfe Arabique, de l'Afrique de l'Est et de l'Asie occidentale. Depuis mars 2013, aucune saisie d'héroïne n'a été effectuée en mer en Afrique de l'Ouest. En revanche, 58 kg destinés au Nigéria via le Bénin ont été saisis au port de Karachi (Pakistan), ce qui correspond aux données antérieures indiquant que le Bénin est utilisé comme pays de transit de l'héroïne destinée au Nigéria. D'autres saisies d'héroïne à destination de l'Afrique de l'Ouest, notamment le Bénin et le Ghana, réalisées dans des ports pakistanais, ont également été signalées à l'ONUDC par le service mixte de contrôle portuaire du Pakistan.

On a enfin constaté une augmentation nette des quantités d'héroïne à destination de l'Europe via l'Afrique de l'Ouest, transportées en grande partie sur des vols commerciaux.

Trafic de stimulants de type amphétamine

Les données collectées depuis mars 2013 indiquent que la production et le trafic de stimulants de type amphétamine restent un sujet de préoccupation en Afrique de l'Ouest, le nombre des saisies de méthamphétamine signalées à l'ONUDC par les autorités nationales de la région étant en augmentation. Des passeurs voyageant par avion avec de la méthamphétamine ont souvent été arrêtés, en particulier au Bénin, au Ghana, au Nigéria et au Togo. En 2013, environ 1 370 kg de stimulants de type amphétamine ont été saisis en Afrique de l'Ouest, soit une augmentation de près de 480 % par rapport à 2012, les saisies opérées en Côte d'Ivoire représentant 90 %. L'interception en 2013 d'une quantité totale de 1 250 kg d'amphétamine par les autorités de Bouaké (Côte d'Ivoire) laisse penser qu'il existe des laboratoires de production de stimulants de type amphétamine dans le pays.

Il ressort en outre de la publication du rapport « *Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest: une évaluation des menaces* » que la production de méthamphétamine dans la région est une source de préoccupation croissante, cinq laboratoires ayant été détectés au Nigéria entre 2011 et 2013.

Enfin, en mai 2014, l'ONUDD a publié son rapport intitulé "Global synthetic drugs assessment: amphetamine-type stimulants and new psychoactive substances" ("Évaluation mondiale sur les drogues de synthèse : les stimulants de type amphétamine et les nouvelles substances psychoactives"), fondé notamment sur le résultat des études menées en Afrique de l'Ouest sur les stimulants de type amphétamine.

Trafic de précurseurs

Le détournement vers l'Afrique de l'Ouest de précurseurs utilisés pour fabriquer des stimulants de type amphétamine a également fortement augmenté. À ce jour, seuls neuf pays d'Afrique se sont inscrits au Système PICS. L'OICS appelle tous les gouvernements de la région à s'inscrire afin d'accroître et de faciliter l'échange d'informations relatives au détournement et au trafic de précurseurs. En 2013, le gouvernement de la Sierra Leone a, comme il en a le droit au titre du paragraphe 10 a) de l'article 12 de la Convention de 1988, demandé à recevoir une notification préalable à l'exportation pour toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II de la Convention, y compris pour les préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine et pour les huiles riches en safrôle. Au 1er juillet 2014, seuls 14 des 54 pays africains avaient invoqué cette disposition.

b. Présentation des situations nationales en matière de production illicite, de consommation et de trafic de drogues, de blanchiment et de contrôle des précurseurs

Bénin :

Situé sur la façade maritime, le Bénin, comme ses voisins, est fortement exposé au trafic de stupéfiants (principalement de cocaïne) et de précurseurs chimiques des drogues.

Si les messages officiels restent fermes quant à la nécessité de lutter contre la le trafic et la consommation de drogue, et si le cadre institutionnel et juridique existe, le manque criant de moyens et la faiblesse de l'impulsion politique nuisent à l'efficacité des politiques béninoises antidrogues.

Enfin, le rôle des services militaires (et notamment celui du service de renseignement militaire de la Présidence, le DSLD sur le site de l'aéroport) est un frein à la bonne gestion des opérations antidrogue, même si l'OCERTID progresse dans l'appropriation de son rôle d'office central chargé de la lutte contre la te trafic de drogue.

Consommation et trafics de drogues :

Le cannabis (entre 12 et 15 000 francs Cfa le kilo) est la drogue la plus répandue et sa consommation est quasi traditionnelle. Elle est produite localement sous forme de chanvre et transite dans la sous-région par voie routière, entre Accra et Lagos ou Niamey. En tout, 1964 kg de cannabis ont été saisis en 2014 (1758 en 2013).

La cocaïne (environ 20 000 francs Cfa le gramme) reste fortement présente. Aucune saisie d'ampleur n'a été faite en 2014, mais plusieurs saisies moyennes (50 kg) ont été opérées, y compris aux postes frontières de Sémé et d'Illa Kondji. Des minidoses vendues 500 francs Cfa continuent de circuler et tendent à créer et pérenniser un marché de consommation locale, accompagné de la délinquance connexe. En 2014, ce sont 171 kg de cocaïne qui ont été saisis au Bénin, principalement sur l'aéroport de Cotonou.

L'héroïne (entre 15 et 17 000 francs CFA le gramme), bien que marginale, est toujours présente dans les quartiers défavorisés de Cotonou. 7,3 kg ont été saisis en 2014.

Les drogues synthétiques sont toujours présentes, même si les saisies sont actuellement peu importantes.

En revanche, les précurseurs chimiques importés sans justification sont saisis en grandes quantités. Aucun laboratoire clandestin n'a pu être démantelé sur le territoire national. Mais la simplicité de la mise en oeuvre de ces dispositifs, ainsi que la proximité du Nigeria, où des affaires similaires sont fréquemment traitées, laissent supposer que de tels laboratoires peuvent exister au Bénin.

Enfin, le Bénin est soumis à d'importants trafics de tramadol (43 585 unités saisies en 2014). Les enquêtes conduites au sein des services suite à la demande de destruction de 129 tonnes formulée par le Président de la République (cf rapport précédent) n'ont conduit à aucune condamnation.

Stratégie nationale et coopération internationale :

Au niveau bilatéral, la France et les Etats-Unis sont les principaux bailleurs de fonds dans le domaine de la sécurité intérieure au Bénin, et disposent sur place d'une structure dédiée.

Leur action, dans le domaine de la coopération de sécurité intérieure, mériterait d'être mieux articulée avec celle des programmes multilatéraux engagés sur place (ONUDC, Union européenne).

Dans les domaines de la prévention et du traitement de la toxicomanie et de la réadaptation des toxicomanes, des praticiens béninois de la santé ont participé à des sessions de formation de formateurs organisées par l'ONUDC au Togo en mars 2013. L'office a également apporté son soutien à la création de services de traitement de la toxicomanie à Cotonou et dans deux provinces du pays.

Cap Vert :

L'infléchissement des routes ouest-africaines de la cocaïne de la Guinée Bissau vers le Cap Vert semble se confirmer. Sa proximité des côtes européennes, ses vastes eaux territoriales difficiles à contrôler, et le faible prix de gros de la cocaïne qui y est observé (9 à 11 000 euros par kg, contre 18 000 au Sénégal) expliquent en partie cet état de fait.

Un plan sur l'intégrité a été mis au point par le Ministère de l'intérieur. Depuis mars 2013, des praticiens du système de justice pénale et des agents de détection et de répression ont été formés (notamment par l'ONUDC) à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la police de proximité, la conduite d'enquêtes criminelles, la criminalistique et l'instruction d'enquêtes.

En matière de prévention et de soins, conformément aux objectifs définis dans le programme national intégré de l'ONUDC pour le Cap Vert, un groupe de coordination nationale a été établi et des activités ont été lancées le 30 septembre 2013. L'ONUDC a soutenu l'élaboration d'un nouveau projet de statut de la Commission nationale de coordination de la lutte contre les drogues et des activités prioritaires à mener dans le domaine du traitement et de la prise en charge des toxicomanes ont été définies en collaboration avec le Gouvernement. Deux enquêtes pilotes, l'une sur la prévalence de l'usage de substances psychoactives dans la population générale et l'autre sur la prévalence de substances psychoactives chez les élèves du secondaire, ont été présentées au public, respectivement en avril et en juin 2013. L'ONUDC et les autorités nationales de lutte contre les drogues ont créé à titre expérimental un centre polyvalent dans un quartier à risque de Praïa en janvier 2013. Des formations sur le traitement et la réinsertion sociale des toxicomanes ont été dispensées à environ 300 participants, dont des employés des organisations locales et des prisons, des détenus et des professionnels de la santé, depuis octobre 2013.

Côte d'Ivoire

Le Gouvernement a apporté son soutien à la mise en œuvre de l'Initiative Côtes de l'Afrique de l'Ouest (WACI) de l'ONUDC dans le pays dès octobre 2013. Avec le soutien des partenaires de l'Initiative, un décret portant création d'une unité de lutte contre la criminalité transnationale en Côte d'Ivoire a été adopté le 5 novembre 2014.

En matière de prévention et de soins, l'ONUDC a soutenu la mise en œuvre d'un programme de dépistage, d'évaluation, d'intervention ponctuelle, de soins ambulatoires et d'orientation à l'Institut de santé publique d'Abidjan. L'accès à ce programme sera proposé gratuitement ou à un coût abordable pour les plus démunis. Des sessions de formation de formateurs sur les approches du traitement et de la prise en charge de la toxicomanie fondées sur des bases scientifiques ont été dispensées à des professionnels ivoiriens de la santé en août 2014. L'ONUDC et l'OMS soutiennent également l'élaboration d'une loi sur le traitement comme alternative aux sanctions pénales pour les personnes souffrant de troubles liés à la consommation de drogues qui ont commis des infractions non violentes.

Gambie :

Organisé majoritairement par des groupes criminels nigériens, le trafic de méthamphétamine au départ de Gambie se confirme, tant vers l'Europe qu'en direction de l'Asie et de l'Australie.

Plusieurs interpellations de Français et d'Allemands à l'aéroport international de Jakarta (Indonésie) mettent en lumière des profils communs de passeurs : individus européens, tranche d'âge entre 45 et 50 ans, billets achetés en espèces, au dernier moment, ou dans des agences implantées à Banjul (Gambie). Les enquêtes conduites sur ces cas ont établi que les passeurs ne se sont pas rendus en Gambie, ce qui semble révéler l'existence d'une organisation basée dans ce pays.

En 2014, 46 passeurs de nationalité britannique ayant convoyé de la méthamphétamine de Banjul à destination de l'Asie du Sud-est et de l'Australie ont été interpellés.

La faiblesse de la coopération opérationnelle entre les services de Gambie et leurs homologues étrangers est préoccupante et contribue à la progression des trafics dans ce pays.

Ghana :

Le Gouvernement ghanéen a approuvé un amendement au tableau de la loi de 1990 sur les stupéfiants (contrôle, répression et sanctions) pour placer sous contrôle certaines nouvelles substances psychoactives et d'autres substances psychotropes telles que la méthamphétamine et ses dérivés.

Guinée :

L'ONU DC a participé, du 26 janvier au 6 février 2014, à une mission du centre de coordination mondial en Guinée sur l'évaluation et la programmation dans le domaine de la justice.

Dans le cadre de l'initiative WACI de l'ONU DC, les autorités nationales se sont engagées à maintes reprises à combattre le crime organisé, notamment lors d'une réunion entre le représentant régional de l'ONU DC et le Président de la Guinée en janvier 2014. Il s'est cependant avéré difficile de mettre en œuvre l'Initiative en raison du manque de financement et, plus récemment, de l'épidémie d'Ébola.

Au niveau opérationnel, le niveau de coopération entre les services guinéens et leurs homologues est trop faible et contribue à la montée en puissance des trafics dans le pays.

Guinée Bissau :

Du 3 au 14 novembre 2014, l'ONU DC a pris part à la mission d'évaluation stratégique interinstitutions entreprise en Guinée-Bissau pour examiner de manière approfondie le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et veiller à ce qu'il concorde avec les priorités définies par le nouveau Gouvernement, conformément à la résolution 2157 (2014) du Conseil de sécurité. Le rapport de la mission, qui a été finalisé, sera intégré dans le rapport que le Secrétaire général est prié de soumettre conformément à la résolution 2157 (2014) du Conseil de sécurité.

La mise en œuvre de l'Initiative WACI de l'ONU DC a été entravée par les difficultés politiques et les conditions de sécurité précaires qu'a connues le pays au lendemain du coup d'État de 2012. Après les élections générales et présidentielles de mai et juin 2014, les partenaires de l'Initiative se sont employés avec les nouvelles autorités de Guinée-Bissau à faire avancer le projet. Sur invitation du Premier Ministre et du Président du Parlement, l'ONU DC a notamment rencontré les parlementaires et les membres du Gouvernement du 24 au 27 octobre 2014 pour relancer la coopération dans les domaines de la lutte contre le trafic de drogues et de la prévention de la corruption et du terrorisme.

Guinée équatoriale :

Aucun élément nouveau n'est à relever depuis le dernier rapport du Groupe de Dublin sur l'Afrique de l'Ouest.

Mali :

Le programme national intégré du Mali a été adopté en février 2010. Avant sa suspension due à l'éclatement du conflit dans le pays en 2012, le Mali recevait le soutien de l'ONUSDC sous diverses formes dans les domaines du contrôle des frontières, de la prévention du terrorisme, de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de la criminalistique, de la lutte contre le trafic des personnes et de la réduction de la demande de drogues. Dans le cadre de sa contribution à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, et avec le soutien politique et logistique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, l'ONUSDC a repris ses activités directes dans le pays en juin 2014. Un spécialiste de la détection et de la répression et de la justice pénale a commencé à aider le Gouvernement malien à réorganiser les services de sécurité chargés de lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues. L'ONUSDC a également commencé à conseiller les hauts responsables des services de détection et de répression et à soutenir le renforcement des capacités en matière d'enquêtes sur les scènes de crime et la criminalistique.

L'ONUSDC a également pris part, du 6 au 16 février 2014, à une mission d'évaluation du centre de coordination mondial au Mali dont l'un des résultats a été la formulation d'un plan sectoriel dans le domaine de la justice, axé sur la lutte contre la criminalité organisée et la mobilisation de compétences spécialisées de l'ONUSDC à cette fin.

Nigeria :

Consommation et trafics :

La production d'herbe de cannabis demeure importante au Nigéria, où 205 tonnes d'herbe sous emballage ont été saisies, et 847 ha de pieds de cannabis ont été découverts et détruits. Cette production est essentiellement destinée à une consommation locale et n'entre pas dans un schéma de trafic international.

En revanche, la cocaïne, l'héroïne et la méthamphétamine transitent par le Nigéria, provenance de plus en plus sensible en la matière. En 2014, les services douaniers français ont saisi 11 kg de méthamphétamine en provenance du Nigeria, soit plus du double qu'en 2013. Enfin, près de 5 kg d'héroïne ont été saisis à l'arrivée en France en provenance du Nigeria, alors que le Nigéria n'était pas, jusqu'alors, un pays de provenance pour ce type de drogue. Enfin, il convient de signaler que, depuis 2011, 7 laboratoires (ou installations apparentées) de fabrication illicite de méthamphétamine ont été démantelés dans le pays.

La plateforme aéroportuaire de Lagos, capitale économique, est sans conteste un des points « stratégiques » du trafic. Avec une moyenne de 150 vols quotidiens (domestiques et internationaux), et environ 6 100 000 passagers transportés par an, l'aéroport international de Lagos est le premier vecteur d'importation et d'exportation de produits stupéfiants pour les petites quantités (ingérées, bagages cabine ou de soute, avec ou sans accompagnateur). Le port de Lagos est, par contre, le lieu privilégié d'importation de quantités beaucoup plus importantes. Très peu de saisies y sont réalisées du fait de complicités internes des agents de contrôle.

La diaspora nigériane en Afrique de l'Ouest, dans les zones de production et de consommation a renforcé l'emprise des réseaux criminels nigériens sur les trafics de drogue (cocaïne, drogues de synthèse). Ces derniers profitent, dans la région, de la porosité des frontières et de la faiblesse de la coopération judiciaire pour développer leurs activités.

Sur le plan de la consommation, le Nigéria a également connu une augmentation de l'abus de cocaïne et d'héroïne en 2013. La même année, les préparatifs en vue d'une étude nationale sur l'usage de drogues ainsi que de l'élaboration d'un système national de surveillance des drogues ont été lancés dans le pays.

Stratégie nationale et coopération internationale :

La stratégie des autorités nigérianes en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants est plutôt efficace et repose essentiellement sur les agents de la NDLEA (National Drug Law Enforcement Agency). Créée en 2004, cette agence lutte contre la consommation et le trafic de drogues. Elle dispose d'une compétence nationale et exclusive en la matière. Disposant de plusieurs bureaux de liaison en province et forte de plus de 3 000 fonctionnaires, elle est reconnue pour ses compétences par l'ensemble des partenaires étrangers qui travaille en étroite collaboration avec ses services, implantés notamment dans les 4 aéroports internationaux du pays où elle enregistre des résultats plus qu'honorables.

Fin 2012, le Nigéria a reçu près de 120 millions de dollars de l'Union européenne pour financer trois grands projets nationaux sur la lutte contre les drogues et la criminalité organisée connexe. Fort de ce soutien, le comité interministériel nigérian de lutte contre la drogue a pu élaborer le plan directeur national de lutte contre les drogues pour la période 2015-2019, qui prévoit une feuille de route pour tous ceux qui contribuent à supprimer l'offre et à réduire la demande de drogues. Au titre de ce projet, une évaluation institutionnelle du Service nigérian de détection et de répression des infractions liées à la drogue a également été menée. C'est sur la base de cette évaluation qu'ont été conçus un programme de 12 mois visant à promouvoir l'usage préventif du renseignement et des activités de formation à grande échelle pour les agents des services de détection et de répression.

En matière de prévention de de soin, le projet de plan directeur national de lutte contre les drogues pour la période 2015-2019 prend pleinement en compte la prévention et le traitement de la toxicomanie et la réadaptation des toxicomanes dans la stratégie plus large de lutte contre le problème de la drogue. Le soutien fourni comporte notamment des activités de renforcement des capacités dans des établissements pilotes de réadaptation des toxicomanes et des centres régionaux de formation à la lutte contre la drogue, une évaluation des centres de conseil sur les drogues du Service national de détection et de répression des infractions liées à la drogue, la formation des conseillers du Service et l'évaluation et le renforcement des services de réadaptation des toxicomanes proposés par les prisons nigérianes.

Le soutien porte également sur l'élaboration d'une stratégie pour aider directement les organisations de la société civile qui travaillent à la prévention, au traitement et à la prise en charge de la toxicomanie, sur la mise en place d'un système pour améliorer la collecte de données et la communication d'informations régulières pour le traitement de la toxicomanie, et sur l'élaboration de stratégies pilotes fondées sur des données factuelles pour la prévention de la toxicomanie dans les communautés, les écoles et les familles. Le projet mondial de l'ONU DC visant à prévenir et à traiter le VIH/sida chez les toxicomanes et les détenus et à leur fournir des soins et une assistance a également mené des activités au Nigéria, en particulier dans les domaines de l'examen des questions juridiques et des politiques, de la collaboration avec la société civile et de la formation des agents des services de détection et de répression.

Sénégal :

Malgré un changement de discours au plus haut niveau de l'Etat, depuis l'élection de Macky SALL à la présidence de la république en mars 2012 (conscience des dangers de déstabilisation générés par les trafics de cocaïne notamment), les autorités sénégalaises restent insuffisamment engagées dans la lutte contre les trafics de drogues qui ne sont pas encore, dans les faits, une priorité d'action pour des services de sécurité intérieure toujours focalisés sur les questions d'ordre public.

Les enquêtes conduites par les services répressifs se limitent, dans la plupart des cas, à l'interpellation de personnes convoyant de l'herbe de cannabis produite au Ghana ou en Casamance, par voie routière, ou à celle de mules transportant de la cocaïne par voie aérienne, arrestations suivies de saisies. Peu d'investigations sont conduites afin de démanteler les réseaux de trafiquants.

La chaîne pénale, très distante par rapport aux services enquêteurs, reste peu performante et n'est pas en mesure de poursuivre, d'instruire et de juger efficacement les affaires de trafics et de blanchiment de fonds d'origine criminelle. Ainsi, même des dossiers de trafic de stupéfiants présentant des éléments objectifs, conduisent rarement à la délivrance de délégations judiciaires (Commission rogatoire).

Consommation et trafics :

Le principal trafic de **cannabis** au Sénégal est celui de l'herbe (« chanvre » ou « yamba »), originaire du Ghana (via le Burkina Faso puis par le Mali, avec une teneur en THC assez importante au regard de la production régionale), ou de Casamance et de Gambie (faible taux de THC, faible coût).

Les volumes financiers générés par ces trafics sont faibles et n'intéressent pas les organisations criminelles d'envergure. Cependant, les trafics de cannabis sont parfois soupçonnés de participer, dans des proportions et des volumes ignorés, au financement des rebelles du Mouvement des Forces démocratiques de Casamance.

Le 9 mars dernier, l'armée sénégalaise a conduit une vaste opération coordonnée dans plusieurs villages de Basse-Casamance (opération « SINDIAN », du nom de la région). Elle avait pour objectif de mettre un terme au développement de la culture d'herbe de cannabis dans ce secteur. Elle a permis de saisir 3 tonnes d'herbe de cannabis et de détruire 18 parcelles cultivées. Il conviendra de surveiller les conséquences de cette opération qui porte un coup aux filières d'approvisionnement traditionnelles de la presqu'île de Dakar. Il est probable que la demande se reporte sur l'herbe ghanéenne, ce qui justifierait une surveillance accrue de l'axe routier Kidira-Tambacounda-Dakar par les forces de sécurité intérieure sénégalaises.

S'agissant de la **cocaïne**, le Sénégal demeure un pays de transit à destination de l'Europe, en provenance d'Amérique du Sud par voie aérienne (vols commerciaux) ou maritime (voiliers, navires de commerce).

Sur le vecteur aérien, on observe un accroissement des ruptures de charge entre l'Amérique latine et le Sénégal. Les douaniers nigériens de l'aéroport international de Lagos ont rapporté plusieurs arrestations de passeurs à destination de Dakar en possession de marchandises ayant préalablement transité sur des vols Sao-Paulo – Dubaï.

Sur le vecteur maritime conteneurisé, l'UMCC (Unité Mixte de Contrôle des Containers, composée de douaniers et d'un agent de l'OCRTIS - office central pour la répression des trafics illicites de stupéfiants sénégalais) implantée au Port de Dakar, n'obtient pas les résultats escomptés. Une restructuration de ce service apparaît nécessaire.

Stratégie nationale et coopération internationale :

En matière de coopération technique, un atelier régional s'est tenu à Saly (Sénégal) en mars 2014 dans le cadre des activités de sensibilisation conduites par l'ONUDC pour son Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme. Le rapport sur la saisie, la confiscation et la gestion du produit du crime en Afrique de l'Ouest de l'office a servi de base à cet atelier.

En matière de prévention et de soin, deux structures ont été mises en place : le premier centre spécialisé de traitement de l'addiction à l'héroïne et un observatoire national des drogues. Cet observatoire est destiné à rassembler des données sur la demande de drogues et les besoins de traitement. Afin de contribuer à renforcer les capacités de traitement et de prise en charge de la toxicomanie, plus de 40 professionnels de la santé, dont des médecins, des psychiatres, des infirmiers, des pharmaciens et des travailleurs sociaux, employés de la fonction publique ou d'organisations non gouvernementales, ont appris à former leurs collègues aux approches de traitement et de prise en charge de la toxicomanie fondées sur des bases scientifiques.

Au niveau régional, Dakar accueille également un attaché de recherche spécialisé de l'ONUDC dans le cadre du projet de recherche spécifiquement consacré à l'Afrique de l'Ouest, que l'office conduit dans la région depuis avril 2013. Le projet a pour objectifs d'étudier les tendances et les répercussions du trafic et de l'usage illicite de drogues et de la criminalité dans la région et les menaces qui se profilent, et de renforcer les capacités des pays d'Afrique de l'Ouest en matière de recherche et d'analyse sur les drogues et le crime dans la région.

Au niveau bilatéral, le Sénégal bénéficie également d'action de coopération technique conduites par la France, notamment dans le cadre du Fonds de solidarité prioritaire « Appui à la lutte contre le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest » (renforcement des capacités de l'OCRTIS sénégalais notamment).

Sierra Leone et Liberia :

En 2013, la Sierra Leone a signalé 17 opérations ayant permis de saisir près de deux tonnes d'herbe de cannabis, ce qui va dans le sens de l'inquiétude croissante que la culture du cannabis suscite dans le pays.

Le 28 janvier 2014, le Directeur exécutif de l'ONUSUD, en concertation avec le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, a adressé une lettre aux États Membres dans laquelle il les invitait à continuer d'apporter leur appui à l'Unité sierra-léonaise de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Créée dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, l'Unité a été reconnue par les partenaires nationaux et internationaux comme devant jouer un rôle essentiel dans la consolidation de la paix et de la sécurité dans le pays au terme du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone le 31 mars 2014. Si l'épidémie d'Ébola en Afrique de l'Ouest a rendu difficile le renforcement de ces unités de lutte contre la criminalité transnationale au Libéria et en Sierra Leone, leur reprise sera envisagée dès que possible. Du fait de l'impulsion dont a bénéficié l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest par la reconnaissance de sa pertinence en Sierra Leone et le regain d'intérêt qu'elle a suscité au plus haut niveau politique, une conférence des donateurs de haut niveau a été organisée à New York le 22 mai 2014 par l'ONUSUD, en coordination avec les autres partenaires de l'Initiative. Cette conférence a permis d'accroître la visibilité de l'Initiative et de mobiliser de nouveaux donateurs.

En matière de prévention et de soin, l'ONUSUD a organisé en 2013 et en 2014, au Libéria et en Sierra Leone, des activités de sensibilisation – marches contre la drogue, allocutions et débats publics, manifestations culturelles, distribution de matériel de promotion – en collaboration étroite avec le Gouvernement du Cap Vert à l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues. Au Libéria, des services de traitement de la toxicomanie, comme le dépistage et l'évaluation, l'application de protocoles psychosociaux, les soins en ambulatoire ou en établissement et les services de suivi, ont commencé à être proposés aux adolescentes.

Togo :

Consommation et trafics de drogues :

Le Togo est un pays de transit (entre le Ghana et le Bénin) et de consommation de cannabis. 7420 kg d'herbe ont ainsi été saisis en 2014 par les services de police et de gendarmerie togolais.

Les saisies de cocaïne ont fortement progressé au Togo, passant de 26 kg en 2013 à 269 kg en 2014 (90 % de ces saisies ont été réalisées par la cellule aéroportuaire anti-traffics sur des passeurs en provenance du Brésil et en transit à l'aéroport de Lomé vers d'autres destinations de la sous-région).

Les services togolais de détection et de répression ont enfin signalé une tendance générale à la hausse de l'abus de médicaments contenant des substances psychotropes ainsi que de Tramadol.

Stratégie nationale et coopération internationale :

Au niveau bilatéral, les principales actions de coopération mis en œuvre au Togo sont françaises, anglaises et américaines. L'ONUDDC et l'Union européenne y sont également présents (programme AIRCOP notamment).

Alors que les activités menées par l'ONUDDC dans le cadre du programme national intégré du Togo portaient initialement sur le renforcement des capacités nationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, elles ont été réorientées depuis 2012 vers la réduction de la demande de drogues.

En matière de prévention et de soins, depuis novembre 2012, le programme national intégré du Togo s'est concentré sur le traitement de la toxicomanie et la prévention de l'usage illicite de drogues en organisant des activités de prévention dans le système scolaire et le traitement et la réadaptation des toxicomanes. Un centre national de référence sur l'addictologie et une unité de traitement de la dépendance ont été créés en février 2013 à l'Université de Lomé. Un soutien a également été fourni pour l'ouverture de services de traitement de la dépendance dans un établissement de santé au centre du Togo. En août 2013, une évaluation des services de traitement de la toxicomanie du pays a été menée en coopération avec la commission nationale de lutte contre les drogues.

Afin de sensibiliser les jeunes de Lomé aux risques que comporte l'usage illicite de drogues, 65 enseignants ont reçu une formation en octobre 2013 sur les conséquences sanitaires de l'usage illicite de drogues et sur la prévention de la toxicomanie en milieu scolaire. Des sessions de formation de formateurs sur les approches du traitement et de la prise en charge de la toxicomanie fondées sur des bases scientifiques ont également été dispensées à des professionnels togolais de la santé en mars 2013.

c. Résumé des travaux des mini-groupes de Dublin dans la région

Les mini-groupes de Dublin de la région n'ont tenu aucune réunion depuis la dernière réunion du groupe central en novembre 2014.

d. Principaux sujets méritant un suivi par les mini-groupes

Au regard de ce qui précède, les mini-groupes de la région Ouest africaine devraient suivre particulièrement :

- Le développement ou la mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre la drogue
- La mise en place de cadres structurels et législatifs adaptés ou, lorsque ces cadres existent, leur effectivité
- Le développement d'outils de suivi des phénomènes de consommation et de trafics de drogue (observatoires) afin de disposer de données fiables sur lesquelles faire reposer les actions des autorités nationales et des bailleurs
- Le renforcement des capacités des services judiciaires de la région et le développement de la coopération judiciaire régionale et internationale
- Le renforcement des capacités des services opérationnels chargés de lutter contre les trafics de drogue aux frontières et sur le territoire des Etats
- La coordination des programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux dans la région

II. Nature des problèmes régionaux ou sous-régionaux

Les problèmes posés par le trafic de drogue et la criminalité qu'il génère en Afrique de l'Ouest sont multiples :

- Forte implantation des organisations criminelles africaines (organisations nigérianes notamment) ou non (colombiennes), dans la région ;
- Faiblesse de certaines institutions étatiques ou régionales, manque de volonté politique, vulnérabilité de certaines autorités à la corruption, pouvant conduire dans certaines situations jusqu'à une déstabilisation des institutions étatiques ;
- Manque de ressources pour mettre en place, former, équiper et faire fonctionner les structures chargées de la lutte contre la drogue ;
- Relations entretenues dans certains cas par ces organisations avec des organisations criminelles agissant dans d'autres domaines (traite, trafics d'armes) ou avec des groupes terroristes (en relation avec la région Sahélienne notamment) ;
- Développement d'un marché local de consommation dans les régions de transit, de nature à poser un double problème de santé et d'ordre public.

III. Sujets requérant un traitement par le Groupe de Dublin au niveau central

- développement de la coopération régionale et interrégionale, ainsi que des dispositifs de coordination internationale, régionale et bilatérale pour rendre plus efficace la réponse au problème de la drogue ;
- suivi de la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO de lutte contre le problème croissant du trafic illicite de drogues, de la criminalité organisée et de l'usage illicite de drogues en Afrique de l'Ouest (2008-2015) et préparation du plan suivant ;
- coordination des soutiens apportés par les bailleurs de fonds en faveur des politiques conduites en matière de drogue au niveau des États (stratégies nationales, renforcement des capacités, coordination) et des organisations régionales ;
- suivi de l'engagement de l'ensemble des acteurs de la lutte contre la drogue dans la région : États, organisations régionales et sous-régionales, la société civile, etc.

IV. Date et lieu de tenue des réunions des mini-groupes

Les mini-groupes de Dublin de la région n'ont tenu aucune réunion depuis la dernière réunion du groupe central en novembre 2014.

V. Conclusions et recommandations du groupe régional concernant

a. Les initiatives politiques

La Commission ouest-africaine sur le trafic des drogues, initiative non gouvernementale réunissant des personnalités ouest-africaines lancée par la Fondation Kofi Annan, a publié en juin 2014 un rapport sur les conséquences du fait que la région était devenue une plaque tournante mondiale du trafic de drogue. Tout en soulignant que l'usage de drogues est une question de santé publique plutôt que de justice pénale, la Commission a recommandé que les efforts de lutte contre les stupéfiants soient mieux intégrés à l'action de prévention de la corruption et du blanchiment d'argent menée dans la région.

Lors de la sixième session de la Conférence de **l'Union africaine** regroupant les Ministres chargés de la lutte contre la drogue et de la prévention du crime, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 6 au 10 octobre 2014, les ministres ont fait le point sur la suite donnée au Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue (2013-2017). L'OICS, dans sa déclaration liminaire, a insisté sur les enjeux régionaux en termes de santé publique (prévention et soin, disponibilité des substances à des fins médicales, formation des personnels de santé).

Le Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime pour la période 2013-2017 fournit le cadre stratégique devant guider l'élaboration des politiques en matière de drogues. Les domaines prioritaires pour 2013-2014 comprenaient: a) la mise en pratique de la position africaine commune sur les substances placées sous contrôle et l'accès aux médicaments de gestion de la douleur; b) la mise en œuvre de normes minimales de qualité au niveau continental pour le traitement de la toxicomanie; c) l'adoption de mesures visant à affecter le produit confisqué du trafic de drogues et des infractions connexes à des programmes de réduction de la demande et de traitement; d) le renforcement de la recherche sur la lutte contre les drogues et sur le suivi et l'évaluation de l'abus de drogues et des tendances du trafic; et e) la facilitation à l'échelle continentale de la formation au traitement de la toxicomanie.

Le 3 novembre 2014 à Vienne, le Directeur exécutif de l'ONUDD et le nouveau commissaire de la Commission européenne chargé de la coopération internationale et du développement ont réaffirmé leur attachement à la coopération entre l'ONUDD et l'Union européenne, notamment en Afrique de l'Ouest.

b. Les priorités à prendre en compte par les bailleurs de fonds au regard des points II et III ci-dessus

Les efforts déployés en Afrique de l'Ouest par les bailleurs doivent s'intégrer à une stratégie globale intégrant les domaines de la sécurité, du développement, de la gouvernance, des droits de l'homme et de l'Etat de droit.

Le nouveau Plan d'action régional de la CEDEAO, élaboré avec le soutien de l'ONUDD, définira les priorités en matière de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest pour la période 2016-2020. Lancé lors de la dixième réunion du Comité interministériel de coordination de la lutte contre la drogue que les États membres de la CEDEAO ont tenue à Cotonou (Bénin) du 28 au 31 janvier 2014, il constituera un cadre stratégique important pour l'exécution des activités des bailleurs de fonds dans la région. Il doit notamment couvrir les domaines thématiques suivants :

- amélioration de l'efficacité de la coopération nationale et régionale en matière de détection et de répression du trafic de drogues et de la criminalité organisée ;
- mise en place de systèmes de justice pénale appropriés, adéquats et efficaces ;
- réduction efficace et durable de la demande par la prévention de l'usage illicite de drogues, le traitement de la toxicomanie et la réadaptation ;
- création d'un système viable de collecte de données valables et fiables pour surveiller le trafic de drogues, la criminalité organisée et l'usage illicite de drogues.

Un nouveau programme régional de l'ONU DC couvrant la période 2016-2020 est en cours d'élaboration pour prendre en compte l'actualisation de ces objectifs. L'office relève que la liste des donateurs pour l'Afrique de l'Ouest (y compris les contributeurs dans le cadre de projets mondiaux) s'est élargie depuis mars 2013. Elle comprend désormais l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Brésil, Cabo Verde, le Canada, la Côte d'Ivoire, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, Israël, l'Italie, le Japon, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie, ainsi que l'Union européenne, le Fonds de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Fonds de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) pour le développement international.

Si les bailleurs de fonds financent largement les programmes relatifs à la lutte contre la criminalité organisée, le trafic illicite de drogues et le terrorisme, ainsi que ceux visant le renforcement de la justice et de l'intégrité, il est toutefois plus difficile de **mobiliser des donateurs sur l'amélioration de la santé et de la prévention de la toxicomanie et sur la promotion de la sensibilisation et de la recherche**. Une **plus grande implication de la société civile** pourra être recherchée, via des collaborations étroites avec des organisations non gouvernementales sur le terrain, à l'image des actions réalisées en 2013 et 2014, dans le cadre de l'Initiative mondiale de l'ONU DC pour les jeunes, ou dans le cadre du projet mondial sur la prévention du VIH/sida, le traitement, les soins et le soutien aux usagers de drogues et aux personnes vivant en milieu carcéral (ONU DC, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, en association avec des organisations non gouvernementales)

Priorités à prendre en compte au niveau des Etats de la région :

En matière d'enquêtes et de lutte contre les trafics de drogues illicites, il importe de **renforcer la législation et les moyens d'action nationaux**. Or, le cadre juridique en place dans la majeure partie de l'Afrique n'est pas à la mesure de l'urgence créée par l'augmentation de l'usage de drogues sur le continent et du rôle que ce dernier continue de jouer en tant qu'important territoire de transit et de destination. Au cours de l'année écoulée, il y a eu très peu d'avancées en matière de réglementation et d'action à l'échelle nationale. Le **renforcement des capacités de la chaîne judiciaire reste en particulier une priorité** (formation des magistrats notamment), de même que le **soutien et le renforcement des capacités des services opérationnels** chargés des contrôles aux frontières et sur le territoire.

La **coordination inter-institutions au niveau national** reste également un objectif important. Il est intégré dans un certain nombre d'initiatives régionales et mondiales conjointes comme l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest de l'ONUDD, le **Programme mondial de contrôle des conteneurs** de l'ONUDD et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), le **Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP)** de l'ONUDD, de l'OMD et d'INTERPOL. Dans le cadre du Programme de contrôle des conteneurs, des services pluri-institutionnels mixtes de contrôle portuaire ont été créés au Bénin, au Cabo Verde, au Ghana, au Sénégal et au Togo, et l'on constate une amélioration croissante des résultats en matière de saisie de drogues. En particulier, depuis le lancement du Programme de contrôle des conteneurs, un total d'une tonne de cocaïne a été saisi en Afrique de l'Ouest. Le projet AIRCOP vise quant à lui à renforcer les capacités en matière d'interception de drogues dans certains aéroports internationaux d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes. Il permet la mise en place d'équipes conjointes d'interception dans les aéroports internationaux et les relie à des bases de données en matière de détection et de répression ainsi qu'à des réseaux de communication au niveau international, afin de permettre l'échange en temps réel d'informations opérationnelles pour intercepter les cargaisons illicites. Des équipes de ce type sont actuellement opérationnelles au Bénin, au Cabo Verde, en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Ghana, au Mali, au Nigéria, en République dominicaine, au Sénégal et au Togo et, début 2015, elles seront mises en place au Cameroun, en Guinée-Bissau, en Jamaïque, au Niger et au Panama.

De 2011 à 2014, une formation a été dispensée dans le cadre du projet AIRCOP à 461 fonctionnaires, et des résultats très prometteurs ont été obtenus en ce qui concerne les saisies: 454 kg de cocaïne, 276 kg de cannabis, 59 kg d'héroïne, 181 kg de méthamphétamine et 1 396 kg de médicaments de contrefaçon. Un total de 196 saisies et 228 arrestations ont eu lieu. L'opération COCAIR IV, organisée conjointement par l'OMD, l'ONUDC et INTERPOL entre septembre et novembre 2013, qui associait les équipes conjointes d'interception dans les aéroports et d'autres unités de détection et de répression de 27 pays, a obtenu des résultats non négligeables: un total de 1 724 kg de drogues illicites en 98 saisies.

S'agissant des **politiques de santé publique**, le **Programme commun de traitement et de prise en charge des toxicomanes** mis en œuvre par l'ONUDC et l'Organisation mondiale de la Santé doit retenir l'attention des bailleurs. Les enjeux de la lutte contre la drogue dans la région ouest africaine en matière de santé publique sont multiples : a) donner plus de moyens de prévenir et de traiter la toxicomanie, et assurer la réadaptation des personnes faisant abus de drogues ; b) veiller à la disponibilité en quantités suffisantes de substances placées sous contrôle à des fins médicales ; c) renforcer la formation des professionnels de la santé et des autorités compétentes en matière de traitement, de postcure, de réadaptation et de réinsertion sociale des personnes faisant abus de drogues.

L'un des quatre sous-programmes du programme régional de l'ONUDC est consacré à la prévention de l'usage de drogues et à la santé. De plus, tous les programmes nationaux intégrés et toutes les stratégies nationales ont adopté une approche intégrée et ont une composante importante relative à la réduction de la demande de drogues. L'ONUDC a fourni une assistance à l'Afrique de l'Ouest dans ce domaine par le biais des projets nationaux pour le Cabo Verde, le Nigéria et le Togo et (1) du projets "**Treating drug dependence and its health consequences**" ("Traiter la toxicodépendance et ses conséquences sur la santé" - Treatnet Phase II), (2) du **programme commun ONUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes**, (3) du **programme visant à prévenir et traiter le VIH/sida chez les toxicomanes et les détenus et à leur apporter soins et soutien** et (4) du **programme de prévention de l'usage illicite de drogues et de traitement des troubles liés à l'usage de drogues destiné aux enfants et adolescents à risque**.

Dans le cadre de Treatnet Phase II, une évaluation rapide de la consommation de drogues et les efforts de prévention et de traitement déployés pour y remédier a été menée dans tous les pays d’Afrique de l’Ouest en 2013. Ces évaluations ont mis en évidence le manque d’informations fiables sur la consommation de drogues et l’absence d’une offre de traitement et de prise en charge de la toxicomanie sur des bases scientifiques dans la région. Selon d’autres conclusions, bien que le cannabis soit à l’origine de la plupart des demandes de traitement, de nombreux patients ne demanderaient à être traités ou ne seraient envoyés en traitement (principalement dans des hôpitaux psychiatriques) qu’après avoir déjà souffert de troubles graves liés à la consommation de drogues. Ces conclusions ont fait ressortir la **nécessité de rendre plus accessibles les services de traitement et d’intégrer les dépistages, les évaluations et les interventions ponctuelles dans les systèmes sanitaires et sociaux de la région.**

Priorités à prendre en compte au niveau régional : Renforcer les capacités nationales de coopération régionale et internationale :

Au niveau régional, **l’accent doit continuer à être mis sur les initiatives intégrées ayant une portée géographique large, ainsi que sur leur bonne coordination.**

Le Plan d’action régional de lutte contre le problème croissant du trafic illicite de drogues, de la criminalité organisée et de l’abus de drogues en Afrique de l’Ouest de la CEDEAO (Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest) a été prolongé jusqu’en 2015 dans le sens d’une plus grande coopération **entre les services de détection et de répression. L’Initiative Côte de l’Afrique de l’Ouest (WACI)**, exécutée avec l’Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), s’inscrit dans ce contexte. Couvrant la Côte d’Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone, elle a, par exemple, vu les forces de police du Libéria et de la Sierra Leone mener des opérations conjointes.

Le 29 octobre 2013, le Comité politique de haut niveau de l'Initiative a adopté une nouvelle approche régionale : tout en continuant de mettre en place des unités de lutte contre la criminalité transnationale dans les pays bénéficiaires et de les rendre opérationnelles, l'Initiative a mis l'accent sur l'importance de la coopération régionale entre les autorités chargées de la détection et la répression. Depuis 2013, elle s'est également élargie à la Côte d'Ivoire. Des unités de lutte contre la criminalité transnationale sont à présent pleinement opérationnelles au Libéria et en Sierra Leone, et plusieurs initiatives de coordination et d'échange d'informations ont été menées entre elles. Des résultats très appréciables ont été obtenus en ce qui concerne les arrestations, les condamnations et les saisies de drogue grâce, entre autres, à des opérations conjointes. Par exemple, l'unité sierra-léonaise de lutte contre la criminalité transnationale a joué un rôle central dans une opération internationale qui a abouti à la saisie de plus de 17 tonnes de haschich (résine) en mars 2014.

Au-delà de la région Ouest africaine, **des réponses interrégionales**, regroupant dans un cadre commun les pays d'Afrique de l'Ouest et ceux du Sahel et d'Afrique du Nord, méritent d'être soutenues. En particulier, elles pourront rechercher la **mise en place de systèmes de justice pénale accessibles, efficaces et responsables dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest** pour lutter contre les trafics illicites, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption **selon une approche multidisciplinaire et intégrée**. Un certain nombre de rapports de recherche, dont ceux établis par l'ONUDD, ont en effet souligné les liens étroits qui existent entre le terrorisme, le trafic de drogues et la criminalité organisée dans la région du Sahel.

Dans cet objectif, **le Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée (WACAP)** a été lancé en mai 2013 à Abidjan (Côte d'Ivoire) avec le soutien de l'ONUDD. Il a pour but de renforcer les capacités des autorités centrales chargées de préparer et de recevoir les demandes d'entraide judiciaire et d'extradition liées à des infractions graves et à la criminalité organisée. Tous les États membres de la CEDEAO participent à ce réseau, qui mène également ses activités en coordination avec des entités régionales compétentes comme la Cour de justice de la CEDEAO et l'Association des procureurs d'Afrique. Des réunions semestrielles permettent aux membres de partager leurs expériences, les meilleures pratiques et des informations sur leurs systèmes juridiques respectifs. Le réseau propose également des formations pratiques sur la coopération judiciaire.

Des réunions régionales ont été tenues à Abidjan (Côte d'Ivoire), du 28 au 30 mai 2013, à Praia, du 12 au 14 novembre 2013, à Ouagadougou du 27 au 29 mai 2014. Le réseau a déjà obtenu des résultats tangibles pour ce qui est de faciliter la coopération entre pays membres dans certaines affaires de criminalité transnationale organisée et permis aux pays de déterminer leurs besoins en matière d'assistance.

De même, **le renforcement des structures d'échange opérationnelles** (plateforme régionale « drogue » de Dakar notamment) par l'affectation d'officiers de liaison qualifiés permettrait de renforcer les capacités d'analyse à l'échelle régionale et d'entretenir les échanges opérationnels avec les services chargés de la lutte contre les trafics.

Au niveau interrégional, **la plate-forme judiciaire régionale des pays du Sahel**, créée en juin 2010 avec le soutien de l'ONUDC, est composée de points focaux nationaux du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal. Elle a continué de mener des activités visant à faciliter l'extradition et l'entraide juridique à l'échelle interrégionale dans le cadre de la lutte contre le crime organisé et la prévention du terrorisme. Depuis mars 2013, une réunion plénière annuelle s'est tenue à Nouakchott du 28 au 30 octobre 2013, et une autre à Bamako du 17 au 20 novembre 2014. Tout comme le Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée, la plate-forme a réussi à mobiliser les pays du Sahel et à renforcer leurs capacités dans le domaine de la coopération sous-régionale.

La création du **Réseau interagences d'Afrique de l'Ouest en matière de recouvrement d'avoirs** (ARINWA) a été approuvée, avec le soutien de l'ONUDC, à un atelier régional tenu à Saly (Sénégal) du 24 au 28 mars 2014 et le réseau a été officiellement lancé à la deuxième conférence du réseau, à Accra, du 24 au 26 novembre 2014. S'inspirant de l'expérience du Réseau CAMDEN regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement d'avoirs et du Réseau regroupant les autorités d'Afrique australe compétentes en matière de recouvrement d'avoirs, le réseau d'Afrique de l'Ouest offre à ses membres des conseils et des orientations par le biais de points focaux désignés à cette fin, soutient les formations en matière de confiscation d'avoirs, encourage les échanges de meilleures pratiques et facilite les demandes de coopération opérationnelle. Il vise également à nouer des rapports informels entre les points focaux afin de faciliter la coopération internationale en matière de recouvrement d'avoirs.

Ces initiatives, en plus de leur caractère régional ou interrégional, présentent l'intérêt d'être transversales, en portant à la fois sur le contrôle des frontières, les services de justice pénale et de criminalistique. Elles constituent à ce titre de puissants leviers pour prendre en compte les interactions observées dans certaines zones de la sous-région entre terrorisme et trafics en tous genres (armes à feu, drogue, etc.).

Enfin, **le renforcement des capacités de pays d'Afrique de l'Ouest dans la collecte et l'analyse de données doit rester une priorité.** L'ONUSUDC a organisé des ateliers de formation sur ce sujet en Guinée en mars et en août 2013, au Sénégal en août et en septembre 2013, en Sierra Leone en août 2013 et au Libéria en novembre 2013. L'office a également aidé les services nationaux compétents en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et au Mali à améliorer leur taux de participation et la qualité de leurs contributions à l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale ainsi qu'au questionnaire destiné aux rapports annuels, en mettant au point une matrice standard sur les saisies de drogues. A la suite de ces démarches, 17 pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest ont envoyé leurs données sur les saisies de drogues et les arrestations de trafiquants à l'ONUSUDC en 2014, ce qui constitue un record encourageant. Au Sénégal, la création de l'observatoire des drogues de Dakar constitue un progrès significatif dans cette démarche de renforcement des capacités de compréhension des phénomènes liés aux trafics et à la consommation de stupéfiants.

VI. Suivi de la mise en œuvre des conclusions et des recommandations approuvées l'année précédente

Les recommandations formulées dans le précédent rapport restent d'actualité et constituent le socle de l'action des bailleurs et des organisations internationales dans la région. Elles font largement écho aux travaux d'élaboration du nouveau plan d'action de la CEDEAO (2016-2020) et du programme régional de l'ONUSUDC couvrant la même période.